



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

JCB

GREFFIER

PH

MAIRE

Une **SEANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **ONZIEME** (11^e) jour du mois DE **JANVIER** DE l'an **DEUX MILLE VINGT ET UN (2021)**, à 19h00.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui sévit et de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le gouvernement provincial, la rencontre se tient à huis clos sur la plateforme numérique ZOOM.

Sont présents : *MM Guy Ouellet et Paul Stuart ;
MMES Frances Bonenfant, Deborah Bishop et Hélène Hamel*

Est absent : *M Joshua Richer*

Formant quorum sous la présidence du maire *M Philippe Dutil*.

Le directeur général et greffier, *M Jean-Charles Bellemare*, est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19h00. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public présent.

2.0

2021-01-9374

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour. Deux ajouts sont proposés, soit : *6.04 Formations de la trésorière* et *11.01 Demande de subvention au programme Emploi d'été Canada*.

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts proposés.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

3.01

2021-01-9375

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes (3.01)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

JCB
GREFFIER
P.L.
MAIRE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Cependant, durant la période de pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial exige que les municipalités publient le projet d'ordre du jour sur le site web de la Ville de Stanstead afin de solliciter les citoyens à acheminer leurs questions à poser aux membres du conseil.

Il n'y a aucune question.

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)

5.01

Rapport des délégations de pouvoir (5.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de novembre 2020, lesquels sont joints à la présente (Annexes A et B). Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	21 718,45 \$
Jean-Charles Bellemare :	1 807,88 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses (5.02)

Le directeur général dépose (Annexe C) l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2020, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités (5.03)

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de décembre 2020.

Il résume les différentes mesures qui ont dû être mises en place pour l'administration municipale afin de se conformer au nouveau confinement imposé par le gouvernement provincial dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle (5.04)

Le directeur général dépose (Annexe D) la liste des bénéficiaires de la subvention d'accès à la propriété pour le mois de décembre 2020.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

Comptes payés et à payer (6.01)

2020-01-9376

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente (Annexes E et F). Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

JCB
GREFFIER

[Signature]
MAIRE

Comptes payés en décembre 2020 : 50 777,87 \$
Comptes à payer en janvier 2021 : 784 831,17 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs (Annexe G) au 30 décembre 2020.

6.03

Modification à la résolution 2020-12-9359 : Renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) (6.03)

2021-01-9377

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-12-9359, le conseil municipal de la Ville de Stanstead donnait son accord à ce que le directeur général renouvelle son adhésion à l'ADMQ pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il était de la compréhension que la participation de ce dernier au conseil d'administration de l'organisme amenait la gratuité de son adhésion ;

CONSIDÉRANT QU'il appert plutôt que ce sont les participations aux activités de formation et au congrès de l'Association que l'adhésion annuelle qui sont offerts gracieusement au directeur général en guise de compensation, tel qu'indiqué à la correspondance jointe en annexe H de la présente ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion annuels sont de l'ordre de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (495 \$) plus taxes et la couverture d'assurances juridiques du programme d'aide aux membres de l'ordre de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (390 \$), taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion, de couverture d'assurances et la participation aux activités de formation et du congrès du directeur général ont toujours été assumés par la Ville et ne représentent donc pas une dépense supplémentaire pour celle-ci ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le déboursé de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (495 \$) plus taxes pour les frais d'adhésion annuels à l'ADMQ du directeur général et le déboursé de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (390 \$), taxes incluses pour la couverture d'assurances juridiques du programme d'aide aux membres.

ADOPTÉE

6.04

2021-01-9378

Formations à suivre par la trésorière (6.04)

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le déboursé de TROIS CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (380 \$) et QUATRE CENT QUINZE DOLLARS (415 \$) plus taxes pour les frais



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

JCB
GREFFIER
Pul
MAIRE

d'inscriptions à deux formations offertes par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), auxquelles la trésorière souhaite s'inscrire, soit :

- *La perception des créances municipales et la vente pour taxes ;*
- *TPS/TVQ : vers une gestion efficace.*

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

Règlement no 2020-06 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2021 – adoption (7.01)

2021-01-9379

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, un avis de motion a été donné par le conseiller Paul Stuart et que le projet de Règlement 2020-06 intitulé « Règlement 2020-06 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2021 » a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêt applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal affirment avoir lu ledit règlement et que dispense de lecture est accordée ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil, adopte le Règlement 2020-06, dont copie est jointe en Annexe I.

ADOPTÉE

7.02

Règlement 2020-07 intitulé « Règlement 2020-07 créant une réserve pour l'entretien et la vidange de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Beebe » - adoption (7.02)

2021-01-9380

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, un avis de motion a été donné par le conseiller Guy Ouellet et que le projet de Règlement 2020-07 intitulé « Règlement 2020-07 créant une réserve pour l'entretien et la vidange de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Beebe » a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour l'entretien et la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Beebe. ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

SCB
GREFFIER

PL
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal affirment avoir lu ledit règlement et que dispense de lecture est accordée ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le Règlement 2020-07, dont copie est jointe en Annexe J.

ADOPTÉE

7.03

Règlement 2020-08 intitulé « Règlement 2020-08 créant une réserve pour l'entretien et la vidange de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Rock Island » - adoption (7.03)

2021-01-9381

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, un avis de motion a été donné par le conseiller Paul Stuart et que le projet de Règlement 2020-08 intitulé « Règlement 2020-08 créant une réserve pour l'entretien et la vidange de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Rock Island » a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour l'entretien et la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Rock Island ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal affirment avoir lu ledit règlement et que dispense de lecture est accordée ;

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil adopte le Règlement 2020-08, dont copie est jointe en Annexe K.

ADOPTÉE

7.04

Règlement 2020-09 intitulé « Règlement 2020-09 créant une réserve pour l'entretien et la vidange de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Stanstead » - adoption (7.04)

2021-01-9382

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, un avis de motion a été donné par la conseillère Hélène Hamel et que le projet de Règlement 2020-09 intitulé « Règlement 2020-09 créant une réserve pour l'entretien et la vidange de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Stanstead » a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour l'entretien et la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Stanstead ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

SCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal affirment avoir lu ledit règlement et que dispense de lecture est accordée ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le Règlement 2020-09, dont copie est jointe en annexe L.

ADOPTÉE

7.05

2021-01-9383

Règlement 2020-10 intitulé « Règlement 2020-10 créant une réserve pour l'entretien des infrastructures routières » - adoption (7.05)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, un avis de motion a été donné par le conseiller Joshua Richer et que le projet de Règlement 2020-10 intitulé « Règlement 2020-10 créant une réserve pour l'entretien des infrastructures routières » a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour l'entretien des infrastructures routières sur l'ensemble du territoire de la Ville de Stanstead.

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal affirment avoir lu ledit règlement et que dispense de lecture est accordée ;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le Règlement 2020-10, dont copie est jointe en annexe M.

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

Le directeur général rappelle à l'auditoire que les plaintes concernant le non-respect des règles de distanciation doivent être adressées à la Sûreté du Québec, et non à la Ville.

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour. Le comité ne s'est pas réuni au cours du dernier mois.

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Aucun sujet n'est abordé



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

SCB

GREFFIER

Pil

MAIRE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Le directeur général fait le résumé des activités en loisirs pour le mois de décembre 2020.

Il aborde le sujet des restrictions relatives au reconfinement imposé par le gouvernement provincial et les impacts de celles-ci sur les activités de loisirs.

11.01
2021-01-9384

Demande de subvention au programme Emploi d'été Canada (11.01)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à déposer pour, et au nom de la Ville de Stanstead, une demande de subvention au programme Emploi d'été Canada afin de couvrir la portion équivalente à 75 % du salaire minimum en vigueur pour le poste de Coordonnatrice du camp de jour estival de la Ville ainsi que celui des Animateurs ;

QUE la Ville s'engage à couvrir la portion du montant résiduel pour l'embauche de ces employés.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – décembre 2020 (12.01)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de décembre 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

12.02
2021-01-9385

Règlement no 2012-URB-02-09 amendant le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 de la Ville de Stanstead et ses amendements – adoption (12.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance régulière de novembre 2020 et que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LrQ c. a-19) ont donc été dûment respectées ;

CONSIDÉRANT QU'avis public a été donné et qu'une consultation publique a eu lieu, selon les directives de la santé publique en place durant l'état d'urgence sanitaire qui a présentement lieu suite à la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'autoriser l'ajout de l'usage « habitation multifamiliale isolée » dans la zone R2 » ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

JCB

GREFFIER

P.S.
MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE projet de règlement final 2012-URB-02-09 soit adopté tel que déposé en annexe O;

QUE copie du présent règlement soit acheminé à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

12.03

2021-01-9386

Règlement 2021-01 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau – avis de motion, dépôt et adoption d'un premier projet de règlement (12.03)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Ouellet que lors de la prochaine séance du conseil municipal, prévue le 8 février 2021, un projet de règlement intitulé « Règlement 2021-01 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau » sera adopté ;

PRÉSENTATION ET DÉPÔT du projet de règlement joint en Annexe P sont faits par Monsieur Ouellet conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent projet de règlement.

12.04

2021-01-9387

Dérogation mineure 2020-11 – 2, rue Junction (12.04)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour régulariser une situation relative aux marges de reculs latérales et arrières du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la situation existante ne peut être traitée comme étant un droit acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure no.2020-11, soit d'autoriser une marge latérale de 0,3 mètre et une marge arrière de 1,6 mètre pour le bâtiment principal, alors que l'article 5.6 intitulé « Constructions et normes d'implantation par zone » du Règlement de zonage no.2012-URB-02 exige que ces marges de reculs minimales soient respectivement de 2 mètres et 3 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

SCB

GREFFIER

Pd

MAIRE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de décembre 2020, plus particulièrement :

- Une lettre de la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport du ministère de l'Éducation signifiant à la Ville que le projet d'agrandissement de l'aréna Pat-Burns n'avait pas été retenu dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)* ;
- Une lettre d'un citoyen qui reproche aux employés et aux élus de la Ville de faire une mauvaise gestion des deniers publics en déneigeant prématurément les rues de la Ville.

Il y a une discussion sur le sujet du déneigement, particulièrement sur l'entretien préventif.

14.0

VARIA (14.0)

Aucun sujet n'est soulevé.

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (15.0)

Il n'y a aucune question.

16.0

2021-01-9388

LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h30.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier